GAZ NATUREL variable - 1 an



CARTE TARIFAIRE CLIENTS PROFESSIONNELS - BRUXELLES-CAPITALE

Prix valables: octobre-novembre-décembre 2019 hors TVA

Durée: 3 ans

L'offre « GAZ NATUREL variable » est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec un compteur à relevé annuel, coopérants de CLEAN POWER EUROPE SCE ou d'Energie 2030 scrl (minimum 4 parts).





Votre facture d'énergie est constituée comme suit:

1. Le prix du gaz et la redevance fixe annuelle :

GRATUITE

REDEVANCE FIXE (€/an)

+

GAZ NATUREL (c€/kWh)	
2,364	
Formule tarifaire (HTVA) : TTF103 + 0,769 c€/kWh	

VOTRE AVANTAGE:

UN GAIN DE 82,65 EUROS / AN

La coopérative paie la redevance fixe annuelle pour ses membres.

Le prix du gaz naturel est indexé trimestriellement. TTF103 représente la moyenne arithmétique de la cotation « end of day » pour le produit Dutch TTF Gas Base Load Futures (jours ouvrables de ICE Endex) sur data.theice.com pour le mois qui précède le trimestre civil de fourniture.

2. Tarifs régulés :

	DISTRIBUTION							TRANSPORT	
Gestionnaire de		T1		T2		T3	Relevé de compteur		
réseau	0-500	0 kWh/an	5001–150000 kWh/an		150001-10	150001–1000000 kWh/an		compteui	Fluxys
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	annuel	mensuel	
	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)
SIBELGA	3,36	2,200	54,36	1,185	879,72	0,638	16,08	610,75	0,153

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIQUE	€/an
>6-10 m³/h <5000 kWh	2,64
>6-10 m³/h >5000 kWh	9,36
>10-16 m³/h	22,80
>16-25 m³/h	56,28
>25-40 m³/h	112,56
>40-65 m³/h	281,52
>65-100 m³/h	391,44
>100-160 m³/h	502,68
>160 m³/h	726,60

FEDERAL	(c€/kWh)
Cotisation sur l'énergie	0,09978
Cotisation fédérale	0,06122

Les frais de distribution sont versés aux Gestionnaires du Réseau de Distribution. Ces éléments du prix sont approuvés par les régulateurs et toute modification est répercutée sur les clients, même rétroactivement.

Le tarif du transport est approuvé par la CREG et versé au Gestionnaire de Transport.

Les contributions et redevances sont publiées par la CREG et toute modification sera repercutée au client sans majoration.

Notre formule tarifaire est garantie pour la durée d'un an. La durée de livraison minimale de 3 ans est garantie par Energie 2030 sur la Région Bruxelles-Capitale.